

Feuille des avis officiels destinée à l'information de la population Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire.

No 336

INFORMATIONS OFFICIELLES

janvier 2009

Commune de Pampigny



31^{ème} année

Contrôle des habitants- !!! changement de jour d'ouverture – mercredi au lieu de jeudi !!!

Du 1^{er} décembre 2008 au 31 mars 2009, les heures d'ouverture du bureau seront modifiées de la manière suivante :

- **Lundi de 17h00 à 19h00 (identique) et**
- **Mercredi de 8h30 à 11h00 (au lieu de jeudi)**
-

Forêts – chutes de neige et pluies verglaçantes

Suite aux récentes chutes de neige et aux pluies verglaçantes, il est recommandé de ne pas se promener en forêts, des branches pouvant se détacher des arbres et occasionner de graves blessures. Cet avertissement est valable tant que les températures restent aussi glaciales.

Par ailleurs, vous voudrez bien respecter les panneaux forestiers mis en place.

Boursier (ère) communal (e) - à mi-temps le matin

En vue de la prochaine retraite du titulaire, nous recherchons un(e) boursier(ère) communal (e)

Exigences du poste :

- titulaire d'un brevet fédéral de comptable, voire d'une formation ou d'une expérience jugées équivalentes
- au bénéfice d'une pratique de 5 ans au moins dans la gestion comptable et administrative d'une institution, par exemple administration communale ou école
- maîtrise de l'ensemble des éléments de la bureautique
- de langue maternelle française, des connaissances de l'allemand sont souhaitées mais pas exigées.

Le titulaire se verra confier dans le cadre de l'administration l'ensemble des tâches dédiées à la bourse communale et plus particulièrement :

- la comptabilité (passation des écritures, tenue des comptes, trésorerie, clôture et tenue de quelques comptabilités annexes, des débiteurs et du contentieux)
- la préparation du budget annuel
- la facturation des taxes et redevances, des revenus du patrimoine
- la planification dépendant des directives cantonales
- la participation, sur demande, aux séances de la Municipalité ou du Conseil communal.

Ce poste requiert de la discrétion, de l'entregent, de la diplomatie et de la fermeté dans l'application des procédures.

Intéressé ? Merci de vous renseigner le matin auprès du greffe municipal, tél. 021.800.03.10 qui vous indiquera les documents à fournir.

Conseil communal du jeudi 11 décembre 2008 à 19h30

Nous vous informons que les préavis suivants ont été adoptés lors de la séance du 11 décembre 2008 :

- Préavis municipal no 6-2008 demandant l'approbation du règlement communal sur la gestion des déchets, comprenant le nouveau système de financement
- Préavis municipal no 7-2008 - Budget 2009
- Préavis municipal no 8-2008 Convention d'Association sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) des communes de Cottens, Pampigny, Sévery et Apples, dénommé SDIS Sempremont-La Morges
- Préavis municipal no 9-2008 relatif à l'adhésion de la commune à l'association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)
-

Police des constructions

Mise à l'enquête publique du 17 décembre 2008 au 15 janvier 2009

Baumgartner Roger, Les Assenges : installation d'antennes de téléphonie mobile sur un mât existant

Dérogation : art. 5 LF du 19.06.1996 + article 16 al.2 du RC

Recensement des chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer au bureau communal **avant le 28 février 2009**,

- Les chiens achetés ou reçus en 2008, ceux nés en 2008 et restés au village,
- Les chiens décédés, vendus ou donnés en 2008 et non encore annoncés
- Les chiens déjà inscrits en 2008 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office

Il est à rappeler que chaque chien doit porter une puce électronique pour identification. La vaccination contre la rage n'est pas obligatoire, mais conseillée par les vétérinaires. Toute acquisition ou naissance d'un chien, en cours d'année, doit être annoncée **dans les 15 jours** au Contrôle des habitants.

Bois de feu et copeaux de bois

Le garde forestier, M. Pierre Pittet, vend du bois de feu, vert ou sec, scié à votre convenance et même livré si nécessaire (tél. 021.800.36.54).

Déneigement

Tout propriétaire qui désirerait que son chemin privé soit déneigé est prié de s'adresser au bureau communal (tél. 021.800.03.10)

Afin de faciliter le déneigement par nos employés communaux, nous vous remercions de

- laisser libre d'accès la place de la Rocaille
- déneiger les emplacements réservés aux conteneurs poubelles
- signaler les obstacles par un piquet, afin d'éviter des dégâts aux propriétés privées

Paroisse du Pied du Jura – Cultes à Pampigny

Dimanche 11 janvier, 10h30

ARC – AJERCO – Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay

La Fondation chargée de l'application de la loi sur l'accueil de jour des enfants (FAJE) a octroyé la reconnaissance officielle au réseau d'accueil mis en place dans la région de Cossonay. Vous trouverez, [ci-joint](#), une information à ce sujet.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE :



Au Château

HORAIRE : mardi 17h00 à 18h30 – jeudi 17h00 à 18h30 et 20h00 à 21h00
(fermé durant les vacances scolaires)

Pampigny, le 6 janvier 2009

La Municipalité

Gym Pour Tous de Pampigny

Venez bouger avec nous le mardi de 19h00 à 20h00 à la salle de gym de Pampigny. 60 minutes dans une ambiance sympathique et détendue pour Fr. 5.-- par leçon. Pour plus de renseignements : Monika Savary 021.861.13.06. Reprise le mardi 6 janvier 2009.

Manifestations non officielles

10.01.2009	Souper raclette de la Jeunesse, Grande salle de Pampigny
21.01.2009	Aînés, « après-midi Musical », 14h00 Grande salle de Pampigny
24.01.2009	Bal disco de la fanfare, Grande salle de Pampigny
31.01.2009	Mise de la Jeunesse de Sévery à Sévery
04.02.2009	Aînés, Assemblée générale et fondue, 10h30 salle villageoise de Sévery, inscriptions 021.800.40.28